Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-262901523-20261009-2026_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MAIRIE de PLOUDALMEZEAU (FINISTERE) 29830

OBJET :

N° 2026-23

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

L'an deux mille vingt-six, le 09 octobre, à 14 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BOSCHET Dominique, CARREGA David, DIVERRES Marie-Françoise, DURAND Elisabeth, FERTIL Jean-Michel, KERJEAN Maryse, KERLEROUX Marie-Louise, LAIRAN Chantal, MOREL Gisèle, OLLIVIER Sylvie, TANGUY Véronique.

Etaient représentées :
- Monsieur BIVILLE Sébastien a donné pourvoir à Monsieur CARREGA David
- Madame DAMOY Valérie a donné pourvoir à Madame OLLIVIER Sylvie
- Madame GELEBART Marie-Christine a donné pouvoir à Madame ARZEL Solange
- Madame LAOT Anne a donné pouvoir à Madame KERJEAN Maryse

Était absente :
- Madame DUGAL Rose

Monsieur Jean-Michel FERTIL a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Date de convocation : 29/09/2026
Nbre de conseillers en exercice : 17
Nbre de présents : 12
Nbre de votants : 16

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,

Monsieur le Président formule une proposition quant à l'attribution de subventions au titre de l'exercice 2026.

L'Association APF (Association des Paralysés de France – France Handicap) a sollicité le Conseil d'Administration pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Monsieur Le Président propose d'ajourner l'attribution de cette subvention et de le traitée avec l'ensemble des futures demandes de subventions durant l'exercice 2027.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est appelé à se prononcer sur cette décision.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et en avoir délibéré,
DECIDE d'ajourner l'attribution de cette subvention et de le traitée avec l'ensemble des futures demandes de subventions durant l'exercice 2027.

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 16 – POUR : 16

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

LE SECRETAIRE DE SEANCE, **LE PRESIDENT,**

Jean-Michel FERTIL **David CARREGA**